

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 40925 du 3 juin 2014 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1412769S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 93931 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1329255S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2014:

Gervaise, Matthieu Nigend : 193 819 Numéro de livret de solde : 8 047 647

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2014:

Poirot, Christophe Nigend : 220 967 Numéro de livret de solde : 8 073 126

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2014:

Binder, Thomas Nigend : 226 236 Numéro de livret de solde : 8 084 360

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET